

COMMUNE DE PERN
(Lot)

Compte rendu du Conseil Municipal du 9 février 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 9 février, à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de Pern
dûment convoqué le 02 février 2021, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie de Pern sur convocation de Monsieur Bernard MICHOT, Maire.

Présents : M. Mmes. Bernard MICHOT, Bernard BRUGIDOU, Nadine BOYALS-JOSEPH, Alexandre DELPECH, Nicolas PIÉCOURT, Jean-Luc RESSEGUIER, Sébastien BERTRANDA, Janie DIAFERIA, Laurent BENAYOUN, Christelle GUERRET.

Absents : Néant

Excusés : Didier VAYSSIERES

Excusés ayant donné procuration : Laurent BENAYOUN et Christelle GUERET ayant donné procuration à Monsieur Bernard MICHOT

Soit : 10 votants

Secrétaire de séance : Madame Janie DIAFERIA

Le compte rendu de la séance du 30 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.
Janie DIAFERIA est désignée secrétaire de séance.

1 - Délibérations :

1-1/ DÉLIBÉRATION 2021/001 : Rénovation énergétique école – Validation Plan de financement.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune pourrait prétendre à différentes subventions de l'Etat et de la Région pour le programme d'investissement : « **Rénovation énergétique de l'école communale** ».

A cet effet un estimatif a été établi d'un montant de 32 845,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de donner une suite favorable à ce sujet,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer tous dossiers afférent à ce projet,

Le plan de financement prévisionnel à ce jour sera donc :

Dépenses		TAUX	Ressources
TRAVAUX			
Remplacement menuiseries ext. (Devis Lalbertie)	7 200		
Isolation en combles perdus (Devis Peinture Déco 46)	3 247		
Isolation thermique du plancher bas (Devis Peinture Déco 46)	9 060		
Remplacement des radiateurs (Devis Borrás)	7 265		
VMC SF hygro B avec modulation de débit (Devis Borrás)	830		
Casquette solaire (Devis Sabrié)	4 250		
Végétalisation (Devis Jardinerie du Quercy)	993		
TOTAL TRAVAUX HT	32 845 €		
TOTAL HT	32 845 €		
		AIDES :	
		DETR (50%)	16 423
		Région : (batiments publics)	9 854
		Autofinancement	6 568
		TOTAL	32 845 €
	Part Communale HT	Total aides	80%
	6 568 €		26 277 €

- **autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

1-2/DÉLIBÉRATION Modificative 2021/002 : Achat et rénovation petite maison Place de l'église et parcelles associées : validation du plan de financement actualisé.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'actualiser le plan de financement pour « Achat et rénovation petite maison – Place de l'église » suite à de nouvelles informations financières.

A cet effet un estimatif a été établi d'un montant de **172 280,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de donner une suite favorable à ce sujet,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer tous dossiers afférent à ce projet,

Le plan de financement prévisionnel à ce jour sera donc :

Dépenses		TAUX	Ressources
ACHAT :			
Maison (+ 2 terrains)	100 000		
Frais divers (Notaire, enregistrement ... = 9%)	9 000		
TOTAL ACHAT	109 000 €		
TRAVAUX			
Plomberie - Salle de bain - WC (chauffeau classique supprimé)	4 135		
Chauffeau thermodynamique	2 481		
Remplacement menuiseries ext. bois (porte et fenêtres)	6 250		
Isolation sous toiture	1 506		
Petite maçonnerie	3 000		
Chauffage (granulé de bois)	19 309		
Électroménager + pose (plaque induction, four, hotte, LV)	1 456		
Branchement et pose compteur d'eau potable	1 449		
Aménagement cuisine	5 090		
Peintures, isolation intérieure	11 675		
Electricité (VMC incluse)	6 929		
TOTAL TRAVAUX HT	68 280 €		
TOTAL HT	172 280 €		
Part Communale HT			70 280 €
AIDES :			
Décote foncière EPF sur achat		forfait	15 000
Dept FAST Fiche 3 (acquis+trx)plafond 100k€		15%	15 000
Dept FAST Fiche 17 (Travaux)		Forfait	5 000
FAST Fiche 17 : Bonus pour chauff. Granulés		Forfait	5 000
Région : Renov. Energ. + bonus (loyer conv.)		Forfaits	8 000
DETR (30% achat + travaux (plafond 50 k€))		30%	50 000
Fond de Concours CCQB		forfait	4 000
Emprunt			60 000
Trésorerie			10 280
		TOTAL	172 280 €
		Total aides	59%
			102 000 €

- **autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2020_049 du 30/11/2020.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

1-3/ DÉLIBÉRATION 2021/003 : Candidature au dispositif expérimental « Village A-Venir ».

Le département du Lot a décidé de lancer « Villages A-venir » pour soutenir les petites communes qui vise à appréhender de manière globale toutes les problématiques de revitalisation d'un bourg. Cet appel à manifestation concerne les communes qui ne sont pas éligibles à d'autres dispositifs du même type de l'Etat ou de la Région.

Il s'agit, sur une période de temps limitée, de proposer aux communes volontaires de s'engager dans une démarche expérimentale pour identifier les enjeux, clarifier les priorités et élaborer un projet stratégique de valorisation des villages. Le département, en collaboration avec le CAUE, mettra à disposition un chef de projet pour mener à bien ce travail qui associera élus, associations, citoyens et partenaires institutionnels. Un suivi du programme d'actions pourra être réalisé par ce même chef de projet.

Quatre communes lotoises seront sélectionnées pour une étude qui durera six mois à partir d'avril 2021.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la municipalité de Pern a engagé depuis quelques années une réflexion d'ensemble visant à requalifier ses espaces publics et redynamiser son centre-bourg. Une étude confiée en 2015 au CAUE a aidé la commune à mieux comprendre ses forces et ses faiblesses et a servi de guide pour engager quelques actions préliminaires.

La sélection de Pern à cet AMI permettrait une analyse intégrative des problématiques prenant en compte les travaux réalisés, les projets en gestation ou réflexion et l'évolution du foncier en centre-bourg.

Suite à cet exposé et **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **décide** de postuler à cet appel à manifestation d'intérêt,
- **autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

1-4/ DÉLIBÉRATION 2021/004 : Demande d'adhésion de la commune de POMAREDE au SIFA – Avis du Conseil municipal.

Par délibération du Comité syndical, le Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale (SIFA) s'est prononcé favorablement sur l'adhésion de la commune de POMAREDE.

Cette commune (189 habitants, population municipale – source INSEE) avait, par délibération de son Conseil municipal en date du 1^{er} octobre 2020, fait connaître son intention d'adhérer au SIFA.

En application des dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les conseils municipaux des communes membres du SIFA sont donc sollicités afin d'émettre un avis sur cette demande d'adhésion.

Les communes disposent d'un **déla**i de **trois mois** à compter de la notification de la délibération du SIFA, afin de se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Cette majorité qualifiée est la suivante : soit deux tiers des communes représentant la moitié de la population totale concernée soit la moitié des communes représentant deux tiers de la population totale avec de plus, l'accord obligatoire de la commune dont la population est la plus nombreuse.

A défaut de réponse dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'accepter** l'adhésion de la commune de POMAREDE au Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

2 - Informations :

2-1/ Restes sur budget 2020 :

Monsieur le Maire liste les programmes des restes à réaliser sur le budget 2020 dans la perspective du budget 2021.

2-2/ Entretien commune – Budget 2021 :

Monsieur le Maire revient sur le projet de mutualisation avec la commune de l'Hospitalet d'un agent d'entretien, déjà exposé lors du conseil municipal du 29 septembre 2020. Il précise que l'embauche pourrait se faire sur un CDD d'un an pour une durée de 10h/mois. La mutualisation porterait sur l'entretien espaces verts, sentiers, adressage, petit entretien, bricolage, petites réparations électriques...

Le coût estimatif s'élèverait à 6 715 € (salaire + charges + primes). Ce coût ne comprend pas la participation entretien matériel et le gazole si besoin. Une convention de mise à disposition avec la commune de l'Hospitalet concernant le matériel serait nécessaire. Monsieur le maire demande aux conseillers de méditer sur cette réflexion dans la perspective du budget 2021.

2-3/ Adressage postale :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que La Poste lors de sa venue du 2 février a récupéré les documents de travail des élus. Cette dernière doit faire le retour de l'audit dans un délai de deux mois. Pour le prochain budget, Monsieur le maire rappelle la nécessité de continuer l'opération avec la réalisation du panneautage et la pose des plaques sur les maisons. Il faut donc obtenir des devis et faire un choix avant l'établissement du budget. Cette opération devrait être terminée dans l'été 2021.

2-4/ Assainissement :

Monsieur Bernard Brugidou rend compte de la réunion du syndicat eau potable et assainissement du Quercy Blanc qui a eu lieu à la Mairie de Pern, le 9 février 2021. Il explique qu'un calendrier des travaux a été établi comme suit :

- phase de préparation : du 21 février au 15 mars,
- début des travaux : mi-mars – durée : 3 mois suivant le temps
- mise en service : juin 2021.

De plus, il rappelle que simultanément à ces travaux, il était prévu l'enfouissement des réseaux par la FDEL ; Donc de prévoir au budget l'achat de l'éclairage public.

Ces travaux vont éventuellement impliquer le changement de portions de canalisations du pluvial.

2-5/ Voirie – budget 2021 :

Monsieur Bernard Brugidou rend compte de la « tournée voirie » réalisée le 3 février avec les services de la Communauté de Communes du Quercy-Blanc.

La CCQB prendra en compte la reprise de la pente du virage au lieu-dit Bru.

Le chemin de Sagnet et le chemin de la Rivière de Pélissier seront pris en compte par la commune (à prévoir au budget 2021).

Monsieur le maire informe le conseil qu'un courrier sera envoyé au Département concernant l'état délabré de la D55 aux abords du bourg.

2-6/ Vente maison « Laporte » :

Monsieur le maire informe le conseil de son rendez-vous du 20 janvier avec la famille Laporte concernant une future vente potentielle de cette propriété qui jouxte l'école de Pern. Les propriétaires souhaitent vendre l'ensemble des parcelles en un seul lot. Ils ne donnent pas suite à la demande de la Mairie qui souhaitait acheter la parcelle cadastrée E n° 1313.

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance publique 23 h 00.



COMMUNE DE PERN (Lot)

Validation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 février 2021

NOM	PRÉNOM	SIGNATURES	OBSERVATIONS
MICHOT	Bernard		
BRUGIDOU	Bernard		
VAYSSIÈRES	Didier		
BOYALS-JOSEPH	Nadine		
DELPECH	Alexandre		Assisté à 21h15
PIÉCOURT	Nicolas		
RESSEQUIER	Jean-Luc		
BERTRANDA	Sébastien		Assisté à 21h55
DIAFERIA	Janie		Excusée (pour D. MICHOT)
BENAYOUN	Laurent	ABSENT	
GUERRET	Christelle		